



8 août 2023

Déchets - Nouveau plan cantonal

L'économie circulaire, socle de la future gestion des déchets en Valais

Le canton du Valais se dote d'un nouveau plan cantonal de gestion des déchets. Au moyen de treize mesures fondées sur les principes de l'économie circulaire, le document entend modifier en profondeur les pratiques de production et de consommation afin de limiter la génération de déchets. Plus de 50 acteurs issus des milieux concernés ont participé activement à l'élaboration de ce plan cantonal, entré récemment en vigueur et qui succède à celui de 2008.

Les enjeux structurels et environnementaux de la gestion des déchets ont largement évolué ces dernières années. Avec 700 kg de déchets par habitant et par an, la Suisse s'affiche actuellement en 3^e place des pays européens générant le plus de déchets. Un changement de paradigme s'impose donc. C'est pourquoi le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, par son Service de l'environnement, a initié en 2021 une démarche participative avec les acteurs concernés par les différents types de déchets, tels que les déchets urbains, les déchets minéraux, les déchets spéciaux ou encore les biodéchets. Cette collaboration a conduit à la définition d'un nouveau plan cantonal de gestion des déchets (PCGD), qui a été approuvé par le Conseil d'Etat.

Les principes de l'économie circulaire se retrouvent au cœur des treize mesures édictées dans le PCGD 2023 et sont illustrés par la pyramide « Refuser », « Réduire », « Réutiliser », « Revaloriser » et « Eliminer ». Dans une vision de fermeture des cycles et de réduction de la production de déchets, des mesures telles que la création d'une plateforme d'optimisation des flux de déchets, le développement de solutions locales de valorisation des biodéchets ou encore la mise en place de pratiques et installations garantissant la qualité des matériaux de constructions recyclés ont été élaborées. Pour parvenir à une diminution de la production des déchets, des mesures en lien avec le gaspillage alimentaire, le suremballage et les déchets plastiques ont été édictées. La mise en place d'une communication claire, forte et globale s'avère également nécessaire. Ainsi dès 2024, une plateforme de communication permettra de renseigner sur la thématique des déchets.

Avec ce nouveau plan cantonal, il ne s'agit plus de s'intéresser uniquement à la manière de traiter les déchets, mais en premier lieu de modifier en profondeur les pratiques de production et de consommation, pour limiter systématiquement la génération de déchets. Tout le monde et tous les milieux sont donc concernés et appelés à repenser leurs choix. L'optimisation du cycle de vie d'un produit ou d'un bien dès sa conception et les nombreuses manières de le valoriser le plus longtemps possible seront toujours plus cruciaux.

Le PCGD 2023, qui entre en vigueur pour la prochaine décennie, succède à celui de 2008 qui avait mené à la connaissance des besoins en installations et volumes de stockage et à la mise en conformité des infrastructures existantes.



Personnes de contact

Franz Ruppen, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), 027 606 33 00

Christine Genolet-Leubin, cheffe du Service de l'environnement (SEN), 027 606 31 63

Thierry Pralong, chef de la section Eaux de surface et déchets du Service de l'environnement (SEN), 027 606 31 65